

DECISION N° 24/2022

Objet : Requalification du centre historique – conseil patrimonial

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour la requalification du centre historique - conseil patrimonial.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget 2022, sous le chapitre 011 : charges à caractère général.

Imputations interne : 6226 - 70009

L'opération est estimée à un coût total de 35 000 € HT. Elle se situe bien en deçà du seuil de 215 000 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation alsacemarchespublics.eu, le 11 avril 2022, la date limite de réception des offres étant fixée au 5 mai 2022 à 12 heures.

2 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

Entreprise THOLOS de 57445 REDING
Entreprise URBANIS de 67000 STRASBOURG

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 6 mai 2022 ont ouvert les plis et ont demandé au maître d'œuvre, le Pôle Aménagement et Cadre de vie, de procéder à l'analyse des offres.

Après examen et analyse par le maître d'œuvre, la Commission des Marchés, réunie à titre informel le 10 juin 2022, a proposé de retenir l'offre présentée par l'entreprise THOLOS, répondant aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage.

... /...

Le Maire de la Ville de Sélestat,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** les propositions formulées par la Commission des Marchés réunie à titre informel les 6 mai et 10 juin 2022,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée était l'offre qui techniquement et économiquement répondait aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

DECIDE :

d'attribuer le marché de requalification du centre historique en conseil patrimonial, à :

Entreprise THOLOS
9 rue d'Italie
57445 REDING

pour un montant minimum annuel de 10 000,00 € HT
pour un montant maximum annuel de 35 000,00 € HT

(CPA/es)

Fait à Sélestat, le 10 juin 2022

Le Maire,



Marcel BAUER